

5. COMMENT CHOISIR VOTRE ASSURANCE ?

Le tableau ci-dessous vous indique en détail auprès de quel assureur et avec quelle franchise (entre parenthèses) vous pouvez être assuré-e en modèle standard avec le risque accidents inclus, sans avoir une partie de la prime à votre charge.

Modèle standard	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)
Région 1 : notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, Lavaux, la Riviera	Aquilana (2000), Assura* (2000), Atupri (2000), Easy Sana (2000), ÖKK (2000), Vivao Sympany (2000), AMB (2500), Avenir (2500), Concordia (2500), CSS (2500), Mutuel (2500), Provita (2500), sana24 (2500), Swica (2500), vita surselva (2500)	Atupri (1500), EGK (1500), Sanitas (1500), Aquilana (2500), Assura* (2500), Concordia (2500), Easy Sana (2000), Vivao Sympany (2500)
Région 2 : notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura, le Nord vaudois	Assura* (2000), Easy Sana (2000), Agrisano (2500), Aquilana (2500), Atupri (2500), Avenir (2500), CPT (2500), EGK (2500), ÖKK (2500), Philos (2500), vita surselva (2500)	EGK (1000), Atupri (1500), Assura* (2000), Sanitas (2000), Agrisano (2500), Aquilana (2500), Avenir (2500), Easy Sana (2500), Philos (2500)

* Les médicaments doivent être payés directement à la pharmacie (tiers garant) chez Assura

AMB Assurances	Route de Verbier 13	1934 Le Châble	amb-assurance.ch	50
Assura	C.-F. Ramuz 70	1009 Pully	assura.ch	227'546
Agrisano	Laurstrasse 10	5021 Brugg	agrisano.ch	89
Aquilana	Bruggerstrasse 46	5401 Baden	aquilana.ch	301
Atupri	Zieglerstrasse 29	3000 Berne 65	atupri.ch	8'854
Avenir	Rue des Cèdres 5	1919 Martigny	groupemutuel.ch	23'686
Concordia	Bundesplatz 15	6002 Lucerne	concordia.ch	36'221
CPT/KPT	Postfach	3001 Berne	kpt.ch	15'756
CSS	Tribschenstrasse 21, Postfach 2568	6002 Lucerne	css.ch	88'297
Easy Sana	Rue des Cèdres 5	1919 Martigny	groupemutuel.ch	8'763
EGK	Brislachstrasse 2	4242 Laufen	egk.ch	1'587
Mutuel	Rue des Cèdres 5	1919 Martigny	groupemutuel.ch	66'822
ÖKK	Bahnhofstrasse 13	7302 Landquart	oekk.ch	534
Philos	Rue des Cèdres 5	1919 Martigny	groupemutuel.ch	67'690
PROVITA	Römerstrasse 38	8401 Winterthur	swica.ch	3'711
Sana24	Weltpoststrasse 19	3000 Berne 16	visana.ch	11'923
Sanitas	Jägerstrasse 3	8021 Zurich	sanitas.com	26'224
SWICA	Römerstrasse 38	8401 Winterthur	swica.ch	27'830
Vita surselva	Bahnhofstrasse 33	7130 Ilanz	vitassurselva.ch	1
Vivao Sympany	Peter Merian-Weg 4	4002 Basel	sympany.ch	1'086

Effectif des assuré-e-s VD au 31.12.2021



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS)
Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne



COMMENT ADAPTER MA POLICE D'ASSURANCE ?

1. QUI EST CONCERNÉ ?

Primes cantonales de référence RI 2023

Pour les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), le subside accordé par le Canton est le suivant :

	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)
Région 1 notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, Lavaux, la Riviera	470.–	314.–
Région 2 notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura, le Nord vaudois	426.–	284.–

Ces nouveaux montants tiennent compte de la hausse importante des primes pour 2023.

Si votre prime mensuelle 2023 est supérieure au montant ci-dessus, la différence sera à votre charge et vous sera facturée par votre assureur.

Si vous souhaitez éviter de payer chaque mois cette différence, vous pouvez opter pour une franchise plus élevée, choisir un modèle alternatif d'assurance (consultation initiale auprès du médecin de famille, du réseau de soins ou par téléphone) ou changer d'assureur.

3. COMMENT UTILISER LES FORMULES D’AFFILIATION ET DE RÉSILIATION ?

Si vous choisissez une franchise plus élevée auprès de votre assureur actuel, selon la liste figurant au verso, envoyez-lui la formule de changement de couverture ci-jointe par courrier recommandé au plus tard le 29 novembre 2022.

Si vous choisissez un modèle alternatif auprès de votre assureur actuel, consultez le site de la FRC, Fédération romande des consommateurs (www.frc.ch/comparer_les_primes/) et envoyez à votre assureur la formule de changement de couverture ci-jointe par courrier recommandé au plus tard le 29 novembre 2022.

Si vous décidez de changer d'assureur, résiliez d'abord votre

contrat d'assurance obligatoire en complétant et en signant la formule de résiliation ci-jointe, puis envoyez-la à votre assureur par courrier recommandé au plus tard le 29 novembre 2022.

Choisissez ensuite un nouvel assureur selon la liste figurant au verso et envoyez-lui la formule d'affiliation ci-jointe au plus tard le 29 novembre 2022.

La nouvelle caisse-maladie vous fera parvenir une confirmation d'affiliation et se chargera d'avertir votre ancien assureur de votre changement. Dans tous les cas, transmettez les nouvelles polices d'assurance au Centre social régional (CSR) qui vous verse le RI.

2. COMMENT PROCÉDER ?

Si vous êtes âgé de plus de 19 ans, la solution la plus simple pour réaliser cette économie consiste à choisir une franchise à option de Fr.2'500.– au lieu de la franchise de base de Fr.300.–. En cas de maladie, le RI prendra en charge cette franchise sur présentation de la facture originale de l'assureur.

Si vous quittez le RI en cours d'année, il sera toujours possible de vous faire rembourser vos frais de santé au-dessus d'un montant de Fr.300.– et jusqu'au montant de la franchise, au plus tard jusqu'en décembre 2023 (la prochaine échéance vous permettant d'adapter votre franchise à votre nouvelle situation économique).

4. COMMENT OBTENIR DE L'AIDE ?

Pour obtenir de l'aide dans vos démarches ou toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de votre dossier auprès de votre CSR. Vous pouvez aussi consulter le site Internet www.vd.ch/ovam

➔ **L'Office fédéral de la santé publique (OFSP)** propose un comparateur de primes indépendant et neutre sur www.priminfo.ch

➔ Si vous n'obtenez pas de réponse du nouvel assureur d'ici à la fin de l'année, veuillez le signaler à l' **Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM)**, Ch. de Mornex 40 – 1014 Lausanne (dès le 1.2.2023 : Route des Plaines-du-Loup 1, 1014 Lausanne).